

# 1. SALAIRE MINIMUM : A PARTIR DE 18 ANS (A PARTIR DE 21 ANS POUR LES JEUNES AVEC UN CONTRAT D'ETUDIANT OU QUI BENEFICIENT D'UN REGIME DE FORMATION EN ALTERNANCE)

Il y a 5 montants (catégories) différents pour les travailleurs âgés de 18 ans et plus :

Catégorie 1 : la 1ère colonne avec 0 mois d'ancienneté est d'application pour tous les travailleurs qui n'ont pas encore 6 mois d'ancienneté dans l'entreprise et qui ont au moins 18 ans,

Catégorie 2 : la 2ème colonne avec 6 mois d'ancienneté est d'application pour tous les travailleurs qui ont entre 6 et 11 mois d'ancienneté dans l'entreprise et qui ont au moins 19 ans,

Catégorie 3 : la 3ème colonne avec 12 mois d'ancienneté est d'application pour tous les travailleurs qui ont déjà 12 mois d'ancienneté dans l'entreprise et qui ont au moins 20 ans,

Catégorie 4 : la 4ème colonne avec 24 mois d'ancienneté est d'application pour tous les travailleurs qui ont déjà 24 mois d'ancienneté dans l'entreprise et qui ont au moins 22 ans,

Catégorie 5 : la 5ème colonne avec 36 mois d'ancienneté est d'application pour tous les travailleurs qui ont déjà 36 mois d'ancienneté dans l'entreprise et qui ont au moins 22 ans.

Vous devez tout d'abord regarder votre ancienneté et ensuite votre âge pour déterminer le montant qui vous est applicable.

[↑ Top](#)

## 1.1. SALAIRE : PAR MOIS

Age	Ancienneté dans l'entreprise (mois)				
	0	6	12	24	36
18	1.562,59				
19	1.562,59	1.604,06			
22	1.562,59	1.604,06	1.622,48	1.637,67	1.642,57

[↑ Top](#)

## 1.2. SALAIRE : PAR HEURE

### 1.2.1. REGIME (sur base hebdomadaire) : 38h

Age	Ancienneté dans l'entreprise (mois)				
	0	6	12	24	36
18	9,4894				
19	9,4894	9,7413			

#### Ancienneté dans l'entreprise (mois)

Age	0	6	12	24	36
22	9,4894	9,7413	9,8531	9,9454	9,9751

[↑ Top](#)

#### 1.2.2. REGIME (sur base hebdomadaire) : 39h

#### Ancienneté dans l'entreprise (mois)

Age	0	6	12	24	36
18	9,2461				
19	9,2461	9,4915			
22	9,2461	9,4915	9,6005	9,6904	9,7193

[↑ Top](#)

#### 1.2.3. REGIME (sur base hebdomadaire) : 40h

#### Ancienneté dans l'entreprise (mois)

Age	0	6	12	24	36
18	9,0149				
19	9,0149	9,2542			
22	9,0149	9,2542	9,3605	9,4481	9,4764

[↑ Top](#)

## 2. SALAIRE MINIMUM : MOINS DE 18 ANS

(% d'un travailleur de 18 avec 0 mois d'ancienneté)

Age	Régime (sur base hebdomadaire)		
	38h	39h	40h
16 et moins	70% 6,6426	6,4723	6,3105
17	76% 7,2120	7,0270	6,8514

[↑ Top](#)

## 3. SALAIRE MINIMUM : JEUNES DE 18, DE 19 OU DE 20 ANS AVEC UN CONTRAT D'ETUDIANT OU QUI BENEFICIENT D'UN REGIME DE FORMATION EN ALTERNANCE

(% d'un travailleur de 18 avec 0 mois d'ancienneté SANS CONTRAT D'ETUDIANT ET QUI NE BENEFICIE PAS D'UN REGIME DE FORMATION EN ALTERNANCE)

Age	Régime (sur base hebdomadaire)		
	38h	39h	40h
18	82% 7,7813	7,5818	7,3923
19	88% 8,3507	8,1366	7,9331
20	94% 8,9200	8,6913	8,4740